

Dialogue TERRITORIAL & PROTECTION DES CAPTAGES D'eau POTABLE



Résumé

Le présent appel à candidatures vise à mobiliser une douzaine de collectivités locales désireuses de monter en compétences dans la conduite du dialogue territorial. Ces collectivités, qui devront être engagées ou en voie d'engagement dans une démarche de concertation dans le cadre de la protection des captages d'eau potable, prendront part à un dispositif de formation, d'accompagnement et de capitalisation.

Les candidatures seront acceptées jusqu'au 9 novembre 2022. Le formulaire de candidature devra être envoyé par courrier électronique à l'adresse suivante : Clément Charbonnier, chargé de missions territoires bio à la FNAB : ccharbonnier@fnab.org, avec copie à Claire Bouteloup et Cécile Bourbon de l'Ecole du Dialogue Territorial (clairebouteloup@voixcroisees.fr, cecile.bourbon@entracte-mediation.fr)

Avec le soutien de :



QUI PORTE CET APPEL ?

Le présent appel à candidatures s'inscrit dans le cadre du projet « Dialogue territorial et protection des captages d'eau potable » porté par la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique et l'association Geyser pour l'Ecole de Dialogue Territorial.

La **Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB)** est engagée depuis plus de dix ans dans de nombreuses démarches locales de protection de captages d'eau potable, et collabore aujourd'hui avec plus de 300 collectivités locales en faveur de la préservation des ressources naturelles et du développement économique local. La FNAB est soucieuse de faciliter le dialogue multi-acteurs dans le domaine de la transition agricole et de la préservation des ressources naturelles. L'accompagnement proposé dans ce projet peut entraîner localement le développement de l'agriculture biologique, si telle est la volonté des acteurs concernés, mais ce n'est pas la finalité centrale du présent projet.

+ **d'information** : www.territoiresbio.fr

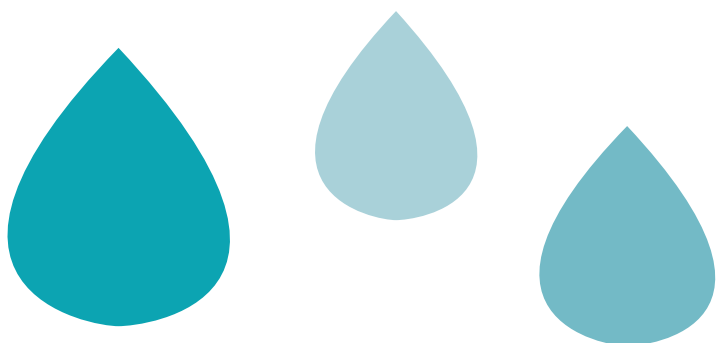
Depuis 20 ans, l'association **GEYSER** développe, en lien avec d'autres organisations, une démarche de concertation, appelée dialogue territorial, basée sur les principes de la médiation des conflits. A partir de l'expérience acquise sur le terrain, elle anime des formations, organise des échanges et participe à des publications. Avec d'autres structures de médiation et d'intelligence collective, GEYSER a créé l'Ecole de Dialogue Territorial pour diffuser plus largement cette démarche auprès des différents acteurs concernés.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CET APPEL ?

Les difficultés que rencontre la politique française de protection des aires d'alimentation de captages d'eau potable sont plurielles. L'une d'elle concerne l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'actions pluri-acteurs. Les animateurs des démarches de protection des captages sont à l'interface entre différentes visions, valeurs, intérêts, pratiques, etc. et ne sont pas toujours formés à des méthodes permettant de surmonter ces divergences. Le dialogue territorial propose une démarche de concertation favorisant la prise en compte et l'implication de chacun, la co-construction d'actions pragmatiques et une dynamique de confiance pérenne.

C'est pourquoi le projet « Dialogue territorial et protection des captages d'eau potable » vise à mettre en œuvre un dispositif qui favorise la montée en compétence des animateurs de captages dans la conduite du dialogue territorial. Ce dispositif repose sur trois piliers : formation, accompagnement et capitalisation. Ce projet se déroule sur trois ans (de 2020 à 2023) et s'inscrit dans la droite ligne des Assises de l'Eau qui ont notamment conclu que « mobiliser et encourager les partenariats entre les acteurs concernés (monde agricole, collectivités et groupements de collectivités, préfets) est une priorité pour assurer la protection des aires d'alimentation de captages d'eau potable ».

Le présent appel correspond à la seconde année du projet. En 2021, 12 collectivités ont déjà bénéficié de ce programme. En 2023, un troisième cortège de collectivités en bénéficiera et des supports de capitalisation seront édités afin de faciliter la dissémination des connaissances accumulées.



Qu'est-ce que Le Dialogue Territorial ?

1 | Le dialogue territorial privilégie l'expression et la compréhension mutuelle de perceptions (points de vue) et de besoins (préoccupations, motivations, intérêts). Il évite ainsi les débats et les affrontements trop souvent stériles.

2 | Le dialogue territorial vise la co-construction de propositions articulée à un processus décisionnel. Le rôle de chacun·e et, notamment, celui des décideurs est clarifié dès le début.

3 | L'animateur·rice est le/la garant·e d'un cadre accepté par tou·tes et d'un déroulement simple, progressif et flexible, où le processus prime par rapport aux outils d'animation.

4 | Durant le temps de la réunion, l'animateur·rice pratique l'écoute active et adopte une posture neutre ou multi-partiale qui lui permet de réguler beaucoup plus facilement la prise de parole.

Quelle est la Proposition ?

Il est proposé aux collectivités de prendre part à un dispositif constitué de trois volets, correspondant à la seconde année du projet (2022-2023).

Un volet formation, comprenant :

1 - Une formation « socle » de 3 jours, complétée par un approfondissement « thématique » de 2 jours ; ces 2 sessions sont destinées aux animateurs et animatrices de captage

2 - Une session de sensibilisation d'une journée, destinée aux élu·es et/ou aux chef·fes de service

Un volet accompagnement, comprenant :

1 - Un appui à la carte, sur place et à distance, conçu comme un prolongement de la formation : il s'agit d'aider la collectivité à faire les bons choix en matière d'élaboration et de conduite d'un processus de dialogue territorial, mais aussi d'aider l'animateur à adapter sa posture et sa pratique d'animation du dialogue. Cet appui prendra la forme de 3 jours d'expertise dédiés à chacune des collectivités participantes.

2 - Une rencontre nationale pour favoriser l'échange d'expériences et l'analyse de pratiques

3 - Le tissage d'un réseau d'animateurs et d'animatrice de captage formé·es au dialogue territorial, à travers plusieurs points en visio durant l'année.

Un volet capitalisation, comprenant :

1 - L'analyse et la valorisation d'expériences de concertation autour des captages d'eau potable

2 - La production de documents qui tirent les enseignements de la formation et de l'accompagnement (prévue en année 3)

3 - Un événement public qui clôturera les 3 années de ce projet

Plusieurs animateur·rices d'une même collectivité peuvent participer au dispositif.



Quels seraient vos engagements ?

- 1 | Assurer la participation de l'animateur aux 5 jours de formation et à la journée nationale,
- 2 | Assurer la participation d'un chef de service et/ou d'un élu à une journée de sensibilisation au dialogue territorial.
- 3 | Contribuer au financement du projet à hauteur de 2500 € (cet engagement financier représente environ 20 % du coût du projet par participant, le reste étant pris en charge par l'OFB).
- 4 | Parrainer en 2ème année un des nouveaux territoires sélectionnés.

Dates prévisionnelles des formations et sensibilisations :

Formation des animateurs, en présentiel

Session 1 : mercredi 25, jeudi 26 et vendredi 27 janvier 2023

Session 2 : jeudi 16 et vendredi 17 mars 2023

Sensibilisation : pour directeurs et élus, en présentiel

Mercredi 1^{er} février et jeudi 2 février 2023

Journée nationale : date à préciser, en septembre-octobre 2023

Quelles sont les conditions de participation ?

Les collectivités candidates doivent être engagées ou en voie d'engagement dans une démarche de protection de captage. Les candidatures de collectivités engagées ou en voie d'engagement dans une démarche de protection de la ressource en eau au périmètre plus large que les captages (par exemple, protection de la ressource en eau à l'échelle d'un bassin versant) seront également considérées, en fonction du nombre de candidatures reçues.

Par ailleurs, la démarche de protection de captage de la collectivité candidate doit prévoir un processus de concertation.

Quelles sont les modalités de candidature ?

Pour candidater, les collectivités devront remplir le formulaire en annexe. Le formulaire doit être rempli directement sur le document pdf et renvoyé à ccharbonnier@fnab.org (copie à clairebouteloup@voixcroisees.fr et cecile.bourbon@entracte-mediation.fr)



FORMULAIRE DE CANDIDATURE

La collectivité candidate

NOM

LOCALISATION (département, région)

Coordonnées de l'animateur·trice candidat·e N°1

NOM, Prénom

Email

Téléphone

Coordonnées de l'animateur·trice candidat·e N°2

NOM, Prénom

Email

Téléphone

Coordonnées de l'animateur·trice candidat·e N°3

NOM, Prénom

Email

Téléphone

Coordonnées de la ou des personnes pressenties pour participer à la journée de sensibilisation

NOM, Prénom

Fonction

Email

Téléphone

Éléments techniques sur la démarche de protection de captage considérée

NOM du captage

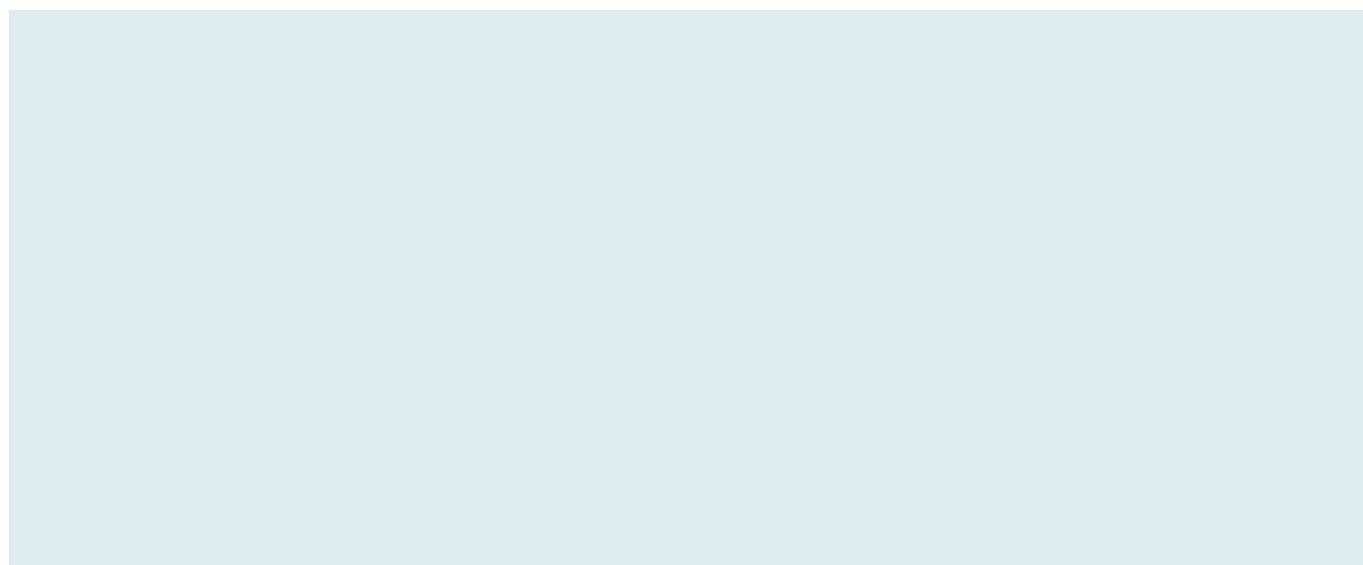
LOCALISATION (département, région)

Superficie de l'AAC

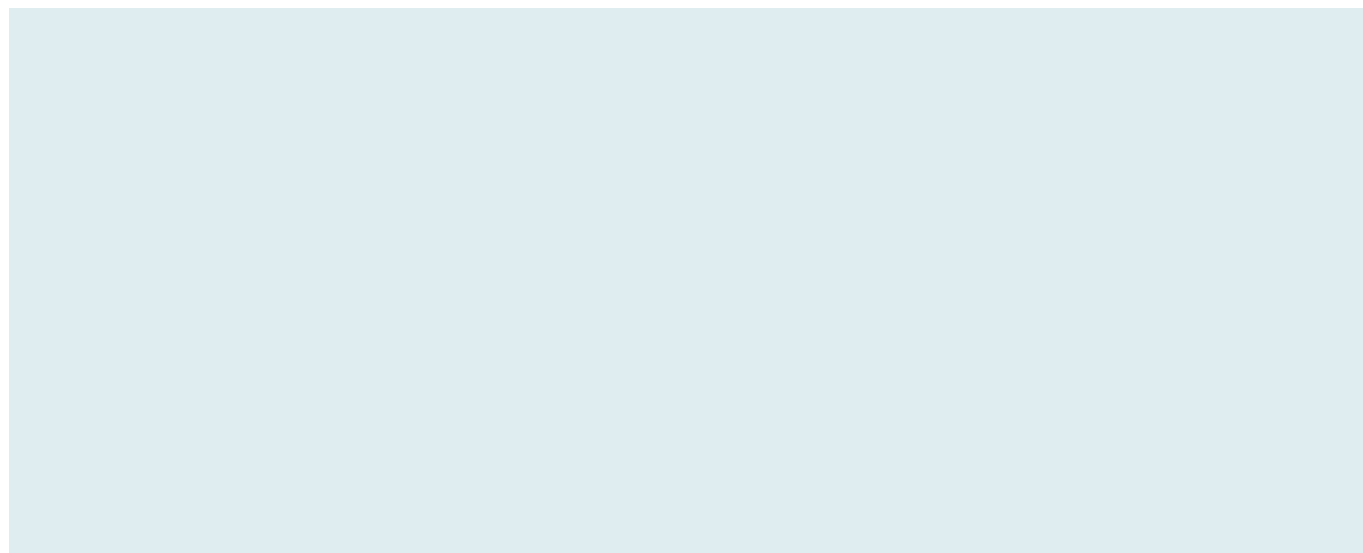
Enjeu de protection

Contexte réglementaire du captage

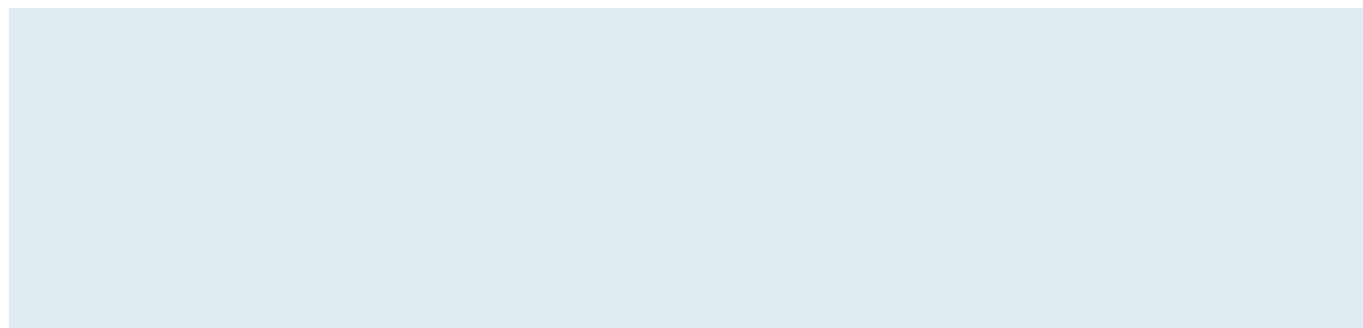
Les actions de concertation déjà menées



Les actions de concertation prévues



Les acteurs mobilisés



La concertation et vous

Quelle est votre expérience de la concertation ?

Quelles difficultés rencontrez-vous dans la pratique de la concertation ?

Quelles sont vos attentes vis-à-vis de cette proposition ?